



## Un automne noir pour l'éolien en mer

1-2 nov - Tempête Ciaran : vent 152 km/h à Belle-Île, 169 à Beg-Melen, vagues de 15 m.

**Pas de flotteurs ni d'ancrages agréés pour les éoliennes géantes de l'AO5**

### **Contexte mondial : 15 milliards d'euros de pertes, la filière éolienne en déroute**

(Voir *Le Monde* 9 octobre, *Les Echos* 1<sup>er</sup> novembre, *Factuel* 5 nov.)

**TOUS ARTICLES ACCESSIBLES SUR [www.gardiensdularge.org](http://www.gardiensdularge.org)**

15 milliards, c'est le montant des pertes cumulées 2020-2023 des 4 plus grands fabricants occidentaux d'éoliennes (Siemens Energy, Vestas, Nordex, Général Electric). Les causes sont partout les mêmes : renchérissement des matériaux, rupture des chaînes d'approvisionnement, dans un contexte d'augmentation des taux d'intérêt. Siemens connaît en outre un grave défaut technique dans sa branche Siemens Gamesa, et doit demander un plan de sauvetage à l'état allemand, où la déconfiture de l'éolien est dramatique.

L'ensemble de la filière est en réalité fragilisé et les investisseurs-promoteurs cherchent à augmenter les tarifs des projets, ou bien les abandonnent : Ainsi le champion de l'éolien offshore danois Orsted vient de renoncer à construire le projet majeur des Etats-Unis (2250 MW au large du New-Jersey), son action chutant de 55% en un an ; l'Espagnol Iberdrola se retire de deux projets au Massachusetts. En Grande Bretagne, le Suédois Vattenfall s'était de même façon retiré en juillet d'un projet de 1400 MW en Mer du Nord (Norfolk Boreas) faute de tarif suffisant, tandis qu'un nouvel appel d'offres d'éolien offshore, lancé en septembre, n'avait reçu aucune offre !

**Le 21 septembre, le Wall Street Journal écrivait : « *Tout cela révèle la folie de la politique industrielle du gouvernement qui alimente de force une transition énergétique qui n'a aucun sens économique et qui n'aura de toute façon aucune incidence sur le climat ?* »**

### **En France ... AO5, pas encore d'offre annoncée.**

Le gouvernement semble insensible à cet enchaînement catastrophique et continue d'afficher une attitude inflexible sur les perspectives de développement de l'éolien, sur terre et en mer. Il se prépare à lancer un nouveau débat public pour dresser, pour chaque façade maritime, une cartographie du développement de l'éolien offshore, visant en gros à tripler les parcs déjà décidés.

Si ces projets éoliens se révèlent partout hors des paramètres du marché (alors qu'on nous avait toujours vendu une baisse régulière des prix), nos décideurs français pourront avoir la tentation de forcer le destin en augmentant avantages juridiques et subventions... tant que la population acceptera de payer aveuglément.

**Les promoteurs seront-ils longtemps du même avis ? On constate en tout cas que les offres de l'AO5, qui devaient être remises le 2 octobre par les 9 consortiums présélectionnés, ne sont toujours pas annoncées au 7 novembre (sauf celle d'un investisseur marginal).**



**... le projet AO5 est-il en train de dérailler ?**

**Et l'indépendance énergétique bretonne ? Elle n'a rien à attendre de l'électricité éolienne industrielle, principalement exportée, notamment vers l'Allemagne.**

## Les Gardiens du Large amorcent les actions juridiques contre le projet AO5

- Le 17 septembre, les Gardiens du Large, l'association « Sites et Monuments » et la « fédération de protection du Grand Site Dunaire », ont adressé **une mise en demeure au préfet maritime** de Bretagne, afin de faire cesser les travaux exploratoires du RTE en mer proche, sur la plage et l'estran de Kerhillio à Erdeven, en vue de définir le passage des câbles électriques. Effectués sans fouille archéologique préalable, ils étaient susceptibles de porter atteinte à un patrimoine archéologique enfoui. L'escarmouche fut brève car les travaux de carottage approchaient de leur fin ; mais les réactions du RTE nous ont montré que le coup de semonce avait porté. Prochaine phase lorsque seront engagés les travaux proprement dits... à suivre.
- Avant d'envisager des procédures contre le promoteur qui aura été désigné, les Gardiens du Large ont décidé d'engager immédiatement **une action contre la décision de la Commission européenne d'autoriser une aide d'Etat** de 2,08 milliards d'euros au projet. Cette énorme subvention, qui sera prélevée directement sur vos impôts et tarifs d'électricité, constitue un appât puissant pour les investisseurs. Un avocat, spécialiste du droit de l'Union européenne, vient d'être mandaté par les Gardiens du Large pour en contester le bien-fondé ou le montant.

## Des dons défiscalisés pour financer nos actions juridiques

Cette démarche juridique est coûteuse, notre seule ressource est votre soutien.

Vous pouvez désormais faire défiscaliser vos dons (100 euros versés vous reviennent à 34 euros, les 66 autres étant déduits de vos impôts) – prenez contact avec nous pour les détails :

Mail : [contact@gardiensdularge.org](mailto:contact@gardiensdularge.org)

## Le projet offshore de Courseulles (AO4) retoqué par le Conseil National de Protection de la Nature (CNPN)

Les associations opposées au parc éolien en mer de Courseulles, en Normandie (face aux plages du Débarquement - 64 éoliennes posées de 7MW), ont conduit une action en justice devant le Conseil d'Etat, concernant les lacunes de l'étude d'impact environnemental et l'absence de demande de dérogations à la destruction des espèces protégées.

Dans un tel cas, l'avis du CNPN est requis. Celui-ci, rendu le 8 août 2023, est très largement défavorable au maître d'ouvrage (on le trouve sur le site [www.gardiensdularge.org](http://www.gardiensdularge.org)) ; nombre de points soulevés dépassent largement le site de Courseulles et ont une portée générale. Plusieurs s'appliquent très exactement à notre projet Bretagne-Sud, en particulier la décision de localisation a été prise, comme à Courseulles, avant toute étude d'impact environnemental. Absence d'alternative, privilège donné aux seuls intérêts socio-économiques, nombreuses critiques sur les données ou études finalement produites, etc...

L'avis du CNPN n'est hélas que consultatif.

## Diversions dans les îles

A Belle-Île, cet été, une exposition au phare des Poulains vantait les efforts de protection des paysages et de la biodiversité accomplis depuis 20 ans, sans dire un mot de l'épée de Damoclès qui plane au-dessus de tout cela : le projet des 60 éoliennes de 260 ou 300 m à 20 km à l'ouest de l'île...

Symétriquement à Groix, le 17 octobre, le sous-préfet s'était déplacé pour présider une réunion publique présentant l'extension de la réserve naturelle, extension magistrale de 99 à 840 hectares, terrestres et maritimes. Cette fête à la protection de la nature avait pourtant quelque chose de surréaliste alors que se prépare une zone industrielle éolienne de 130 km<sup>2</sup> = 13.000 hectares, à 30 km des côtes, en pleine zone de fortes densités d'oiseaux marins.